



Le 21 mars 2023

Objet : Convocation à l'Assemblée Générale Ordinaire (AGO) de l'USMV.

Mesdames, Messieurs les adhérents de l'USMV, vous êtes invités à participer à l'Assemblée Générale Ordinaire de l'Association convoquée par le Président pour le compte du Conseil d'Administration le :

**Mercredi 12 avril à 19h30 précises (accueil à partir de 19h)**  
**A la salle Dunoyer de Segonzac – 14, avenue des Combattants à Viroflay.**

## RAPPORT À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

En raison de l'évolution économique, la Ville de Viroflay a décidé, entre autres mesures, de réduire sa subvention à l'USMV, de 150 000€ à 100 000€ dès l'année 2023.

Cette mesure entraînera une perte sur les comptes de l'exercice 2022/2023 de l'USMV, et par conséquent une diminution des fonds propres de l'Association.

Afin de rétablir l'équilibre des recettes et des dépenses de l'USMV, nécessaire à la survie de l'Association, son Conseil d'Administration, réuni le 15 mars 2023, a décidé parmi les mesures proposées, de réduire certaines dépenses, et d'augmenter le montant de l'adhésion annuelle à l'USMV, de 5€ à 15€ par adhérent ; les statuts de l'USMV stipulent que le montant de l'adhésion est fixé par Assemblée Générale ; c'est l'objet de la résolution soumise au vote des adhérents.

De plus, les frais entraînés par l'adhésion sont déjà en partie réalisés lors des inscriptions, et il doit donc être clair que les adhésions annuelles ne doivent jamais faire l'objet de remboursements.

## **Ordre du jour :**

- 1) Quorum ;
- 2) Approbation du Compte-Rendu de l'AGO du 19 janvier 2023 ;
- 3) **PROJET DE RÉSOLUTION** : L'Assemblée Générale décide de fixer à 15€ par personne et par an le montant de l'adhésion à l'USMV à compter des inscriptions pour l'exercice 2023/2024. Cette adhésion ne peut être remboursée, même en cas d'annulation de l'inscription du fait de l'adhérent ou de l'association. – Vote.

En cas d'empêchement, nous vous précisons que vous pouvez vous faire représenter dans le respect des dispositions statutaires. Les pouvoirs sont disponibles en ligne et auprès des membres des comités directeurs de section (*2 pouvoirs maximum par électeur*).

Dans l'attente de vous accueillir nombreux à cette Assemblée Générale, recevez, Mesdames, Messieurs, nos cordiales salutations.

Jean-Pierre ROUILLÉ  
Président de l'omnisport  
Administrateur de la FFCO

Pièces jointe : - [PV de l'AGO du 19/01/2023](#),  
- [Pouvoir](#).

USMV - 104 route du Pavé de Meudon - 78220 VIROFLAY



01 30 24 14 56



[contact@usmviroflay.fr](mailto:contact@usmviroflay.fr)



[www.usmviroflay.fr](http://www.usmviroflay.fr)

